TERRAINS

Le procès concernant notre terrain à Kpalimé (Togo), lequel la mairie avait donné injustement à une entreprise, fut finalement gagné par nous, par les prières de la Toute sainte à qui est consacré la future chapelle (Annonciation). La clôture que les pseudo-propriétaires avaient construite, n'est pas démolie et le délais qui leur reste pour la démolition est presque périmé.



A Yaoundé (Cameroun) la procédure concernant la chapelle de la Dormition, qui est construite sur un terrain inondable, avance également positivement.